



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts de la classification des ressources****Septième session**

Genève, 26-29 avril 2016

**Rapport du Groupe d'experts de la classification
des ressources****I. Introduction**

1. La septième session du Groupe d'experts de la classification des ressources s'est tenue du 26 au 29 avril 2016¹.
2. Le présent rapport résume les débats sur les travaux du Groupe d'experts qui ont eu lieu à sa septième session. Tous les documents et exposés présentés à cette session peuvent être consultés sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE).

II. Participation

3. Ont participé à la session des experts des États membres de la CEE ci-après : Allemagne, Arménie, Belgique, Canada, Chypre, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Géorgie, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.
4. Ont participé à la session, en vertu de l'article 11 du mandat de la Commission, des experts des pays ci-après : Afrique du Sud, Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Cambodge, Cameroun, Chine, Colombie, Égypte, Inde, Indonésie, Iraq, Jordanie, Kenya, Malawi, Mozambique, Nigéria, Ouganda, Sierra Leone, Thaïlande, Timor-Leste et Tunisie.

¹ Les documents officiels de la session peuvent être consultés à l'adresse électronique suivante : <http://documents.un.org/>. Les documents non officiels et les exposés présentés en séance peuvent être consultés sur le site Web de la CEE, à l'adresse électronique suivante : <http://www.unece.org/index.php?id=36110>.



5. Parmi les organismes et institutions spécialisées du système des Nations Unies, des représentants de la Division de statistique de l'ONU et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont participé à la session. Des membres de la Commission européenne, représentée par la Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME (Direction générale GROWTH) et la Direction générale Eurostat, y ont également participé.

6. Les organisations internationales ci-après étaient représentées : Agence internationale de l'énergie (AIE) et Organisation internationale de normalisation (ISO).

7. Ont aussi participé à la session des représentants des organisations non gouvernementales ci-après : American Association of Petroleum Geologists (Association américaine de géologues pétroliers (AAPG)), Centro de tecnologia mineral (Centre de technologie minérale (CETEM)), Committee for Mineral Reserves International Reporting Standards (Comité pour la normalisation internationale de la déclaration des réserves minérales (CRIRSCO)), European Association of Geoscientists and Engineers (Association européenne des géologues et ingénieurs géologues (EAGE)), Fédération européenne des géologues (EFG), EuroGeoSurveys, Global Carbon Capture and Storage Institute (Institut mondial pour le captage et le stockage du carbone), International Geothermal Association (Association géothermique internationale (IGA)), International Hydropower Association (Association internationale pour l'énergie hydraulique (IHA)), Oil and Gas Climate Initiative (Initiative des industries pétrolières et gazières pour le climat (OGCI)), Pan-European Reserves and Resources Reporting Committee (Comité paneuropéen pour la déclaration des réserves et des ressources (PERC)), SEG Civil Society Support Center (Centre SEG pour l'appui à la société civile), Society of Petroleum Engineers (Société des ingénieurs pétroliers (SPE)), Society of Petroleum Evaluation Engineers (Société des ingénieurs évaluateurs du pétrole et du gaz naturel (SPEE)) et Conseil mondial du pétrole (World Petroleum Council (WPC)).

8. En outre, le secteur privé était représenté par des experts de plus de 30 sociétés, et les milieux universitaires par des experts de huit universités.

III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document : ECE/ENERGY/GE.3/2016/1.

9. L'ordre du jour provisoire publié sous la cote ECE/ENERGY/GE.3/2016/1 a été adopté sans modification.

IV. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

10. Le Groupe d'experts a élu un Bureau chargé de prendre le relais à la fin de la septième session, pour un mandat de deux ans.

11. Le Bureau se compose des membres suivants : M. David MacDonald (États-Unis d'Amérique) (Président), M. Igor Shpurov (Fédération de Russie) (premier Vice-Président), et M. Tunde Arisekola (Nigéria), M^{me} Karin Ask (Norvège), M^{me} Mucella Ersoy (Turquie), M. Kjell Reidar Knudsen (Norvège), M. Radoslav Vukas (Serbie), M. Brad Van Gosen (États-Unis d'Amérique), M. Narendra Verma (Inde), M^{me} Anne Auffret (Direction générale GROWTH de la Commission européenne), M. Fatih Birol (Agence internationale de l'énergie), M. Roger Dixon (CRIRSCO), M. David Elliott (Geosgil Consulting Ltd), M^{me} Gioia Falcone (Université de Cranfield et Association internationale pour l'énergie géothermique), M. Michael Lynch-Bell (KAZ Minerals Plc), M. John Ritter (SPEE), M. James (Jim) Ross (Ross Petroleum Ltd), M. Bernard Seiller (SPE), M. Adichat

Surinkum (Comité de coordination des programmes de sciences de la Terre en Asie de l'Est et du Sud-Est (CCOP)), M. Daniel Trotman (Ernst & Young) et M. Harikrishnan Tulsidas (AIEA) (Vice-Présidents).

12. Le secrétariat de la CEE a précisé que des personnes désignées par des instances non gouvernementales ou par des États non membres de la CEE pouvaient se porter candidates à l'élection au Bureau mais que toutes les candidatures devaient être approuvées par le Bureau en fonction avant l'élection.

13. Le Groupe d'experts a confirmé de nouveau que le CRIRSCO et la SPE disposaient chacun d'un siège permanent au Bureau. Il a été noté que le Président du Groupe consultatif technique avait le statut d'observateur au sein du Bureau.

V. Atelier sur la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 (point 3 de l'ordre du jour)

14. Le Président du Groupe d'experts a présenté un bref résumé de l'atelier tenu le 26 avril 2016, au cours duquel avaient été présentés des exposés sur la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 (CCNU-2009) et son application aux minéraux solides, au moyen du modèle du CRIRSCO, au pétrole, au moyen du Système de gestion des ressources pétrolières (PRMS), et aux combustibles nucléaires, au moyen du document-relais faisant le lien avec la Classification de l'uranium (« Livre rouge ») de l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Une série d'exercices avaient été réalisés, au cours desquels la CCNU-2009 avait été appliquée à des projets relatifs au nickel, à l'uranium et au pétrole. Cette manifestation avait été suivie par 85 participants, dont 23 femmes.

15. Le Président a relevé une forte représentation du secteur des ressources minérales solides, notamment des ressources en combustibles nucléaires, de même que des secteurs du pétrole et des énergies renouvelables. Les milieux universitaires et le secteur de l'information financière étaient également représentés. Le programme final et les exposés présentés lors de l'atelier pouvaient être consultés sur le site Web de la CEE².

16. Les participants s'étaient dits intéressés par une réédition de cette rencontre à l'occasion de la huitième session du Groupe d'experts. Ce dernier a chargé le secrétariat de l'organiser en s'efforçant d'en faire une rencontre aussi interactive que possible.

VI. Observations liminaires (point 4 de l'ordre du jour)

17. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CEE a ouvert la session en souhaitant la bienvenue aux participants en leur qualité d'acteurs de premier plan d'un secteur revêtant une importance décisive pour l'avenir de l'humanité. Il a fait remarquer qu'il était difficile d'assurer un approvisionnement en énergie fiable et respectueux de l'environnement à des prix reflétant les conditions du marché. Il fallait réduire les émissions de gaz à effet de serre pour éviter une catastrophe climatique, mais cela devait être réalisé d'une manière qui garantisse l'accès à l'énergie dont avait besoin l'économie mondiale. Le Secrétaire exécutif adjoint a noté que les objectifs de développement durable des Nations Unies avaient été approuvés à New York en septembre 2015, que, en décembre 2015, le monde avait accepté

² <http://www.unece.org/index.php?id=41248>.

les objectifs fixés par la vingt et unième session de la Conférence des Parties (COP 21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Paris, 30 novembre-12 décembre 2015), et que 175 gouvernements avaient signé l'Accord de Paris sur le climat. Il a ensuite souligné que des normes internationales solides, fiables et durables telles que la CCNU-2009 étaient nécessaires pour pouvoir accomplir la tâche immense de réaliser de manière intégrée les objectifs de développement durable et les objectifs climatiques. Il était plus facile de mobiliser les investissements nécessaires en capital, en technologie et en compétences en matière de gestion lorsque les règles étaient claires et bien comprises par tous. Assurer la participation de tous les acteurs à l'élaboration de normes internationales renforçait la crédibilité des normes et l'étendue de leur application. En conclusion, le Secrétaire exécutif adjoint a fait observer que le Groupe d'experts était considéré par la CEE comme un excellent exemple de la façon dont devaient fonctionner les partenariats public-privé.

18. Le Directeur de la Division de l'énergie durable de la CEE a souhaité la bienvenue aux participants. Il a noté que 80 % de l'énergie mondiale reposaient sur les combustibles fossiles et que, même dans un scénario qui limiterait le réchauffement climatique à 2 °C, l'énergie fossile représenterait encore 40 % de l'approvisionnement énergétique en 2050. Il a noté que le secteur de l'énergie fossile devait élaborer une description étayée du rôle que jouerait cette énergie dans un avenir viable sur le plan énergétique. La CCNU-2009 mettait toutes les formes d'énergie sur un pied d'égalité en offrant à tous les pays et tous les systèmes de déclaration une architecture commune, et bénéficiait de l'aval de l'ONU. Les liens que la CEE entretenait avec les autres commissions régionales et le reste du système des Nations Unies dans le domaine de l'énergie pouvaient être utilisés pour accélérer la diffusion, le renforcement des capacités et les processus de certification. Le Directeur de la Division de l'énergie durable a noté avec satisfaction que la Thaïlande avait fait traduire en langue thaïe la Classification-cadre des Nations Unies de 2009, ce qui indiquait clairement que celle-ci répondait à une demande et un besoin.

19. Le directeur du Bureau de géologie économique de l'Université du Texas (États-Unis) et Géologue de l'État du Texas, Scott W. Tinker a présenté un exposé sur le documentaire intitulé *Switch : The Global Energy Transition* (« Le grand changement : la transition énergétique mondiale »)³. Il a noté que l'énergie touchait tous les aspects de notre vie mais demeurait un sujet vaste et complexe. Au cours de son exposé, il a souligné un certain nombre de questions importantes, notamment les suivantes :

- a) L'énergie, l'économie et l'environnement sont intimement liés ;
- b) Les combustibles utilisés au XX^e siècle et qui ont permis le développement des transports et la production d'électricité – le pétrole et le charbon – sont accessibles, abordables et fiables, et il est donc difficile de les remplacer ;
- c) Les sources d'énergie renouvelables peuvent contribuer à satisfaire les demandes au niveau régional, mais des avancées majeures en matière de densité énergétique et de stockage sont nécessaires pour qu'elles puissent remplacer le pétrole et le charbon ;
- d) Le gaz naturel, le nucléaire et l'hydrogène pourraient être les énergies fondamentales les plus efficaces à l'échelle mondiale pour le XXI^e siècle ;
- e) Le rythme de la transition énergétique dépend du développement des infrastructures, de facteurs économiques, d'avancées en sciences des matériaux, de la thermodynamique, de la cinétique et des politiques mises en œuvre, et par conséquent le « grand changement » ne se produit pas rapidement ;

³ <http://www.switchenergyproject.com>.

f) Les choix énergétiques sont fondés sur des critères liés à la sécurité : le coût, la disponibilité, la fiabilité et la durabilité écologique et la sécurité énergétique dans toutes ses dimensions doit être l'objectif de toute politique énergétique ;

g) Il n'est pas fait suffisamment cas de l'efficacité énergétique ; les comportements individuels ont un impact.

20. Le Président du Groupe d'experts a souhaité la bienvenue aux participants, et a observé que bon nombre d'entre eux étaient présents pour la première fois. Il a noté que l'intérêt et le soutien exprimés à l'égard de la CCNU-2009 et du Groupe d'experts continuaient de croître dans le monde entier. Il a également indiqué qu'un grand nombre de pays et de sociétés s'étaient fait excuser, mais que tous avaient souligné leur ferme soutien à l'action du Groupe d'experts et demandé à être informés des résultats de la session.

21. Le Président a appelé l'attention sur le projet de conclusions et recommandations diffusé avant la réunion, en précisant qu'il s'agissait d'une méthode de travail adoptée précédemment par le Groupe d'experts et qui était conforme aux Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE, adoptées par la CEE à sa soixante-cinquième session, en avril 2013. Il a tenu à souligner que ce projet de conclusions et recommandations ne préjugait en aucun cas des débats mais était destiné à les faciliter en proposant un projet de texte. Le Groupe d'experts est convenu d'examiner et approuver les conclusions au fur et à mesure de l'examen des points de l'ordre du jour, plutôt que de les examiner en bloc à la fin de la réunion.

22. Le Président a fait savoir que lui-même et bon nombre des vice-présidents ainsi que d'autres membres du Groupe d'experts avaient présenté des exposés à l'occasion de plusieurs conférences et ateliers concernant les ressources minérales, le pétrole et les énergies renouvelables dans le monde entier, ce qui avait permis de mieux faire comprendre les avantages de la CCNU-2009.

23. Depuis la sixième session du Groupe d'experts, le Bureau avait mené ses activités en tenant sept audioconférences et une réunion, ainsi qu'au moyen d'un échange régulier de correspondance par courriel. Il a précisé que les procès-verbaux des réunions du Bureau pouvaient être consultés sur le site Web de la CEE⁴.

24. Le Président a remercié les membres du Bureau et leurs suppléants pour leur travail, leur temps et leur participation depuis la sixième session. Il a également remercié les présidents et les membres de tous les sous-groupes du Groupe d'experts de la classification des ressources : le Groupe consultatif technique, le Sous-Comité des communications, l'Équipe spéciale chargée de l'application de la CCNU-2009 aux ressources en combustibles nucléaires, l'Équipe spéciale sur la CCNU-2009 et les réservoirs récepteurs, l'Équipe spéciale chargée de l'application de la CCNU-2009 aux sources d'énergie renouvelables, le Groupe de travail sur la géothermie établi par l'Association géothermique internationale afin de mettre au point les spécifications en vue de l'application de la CCNU-2009 à la géothermie, le Groupe de travail sur la bioénergie, le Sous-Groupe chargé de l'axe E, le Sous-Groupe chargé de l'axe G, le Groupe de travail chargé de la stratégie pour la dotation en ressources de la CCNU-2009 et le Sous-Groupe de travail sur la note d'orientation relative aux personnes compétentes.

25. Le Président a brièvement résumé l'état d'avancement de la CCNU-2009 et les progrès accomplis, notamment en ce qui concerne le plan de travail pour 2013-2015.

⁴ <http://www.unece.org/energy/se/reserves/bureau-mins.html>.

VII. Présentation des participants (point 5 de l'ordre du jour)

26. Les participants se sont successivement présentés au cours d'un tour de table. Faute de temps, seuls 10 participants ont eu la possibilité de le faire.

VIII. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions portées à l'attention du Groupe d'experts de la classification des ressources (point 6 de l'ordre du jour)

27. Le Directeur de la Division de l'énergie durable de la CEE a fait le point sur les résultats pertinents de la vingt-quatrième session du Comité de l'énergie durable, qui s'est tenue du 17 au 21 novembre 2015. Il a indiqué que le Comité avait approuvé les Lignes directrices pour l'application de la CCNU-2009 à la gestion des ressources en uranium et en thorium, et avait recommandé au Groupe d'experts de faire participer les autres commissions régionales afin de promouvoir l'application de ces Lignes directrices à l'échelle mondiale. Le Comité de l'énergie durable avait aussi approuvé le plan de travail pour 2016-2017 tel que proposé. Le Comité exécutif de la CEE avait approuvé le plan de travail du Groupe d'experts pour 2016-2017 à sa réunion tenue en mars 2016. Le Comité reconnaissait la valeur du Groupe d'experts et de ses travaux sur la classification des ressources. Le Comité avait également demandé au Groupe d'experts d'élaborer une proposition de financement extrabudgétaire en vue d'assurer la poursuite du développement de la CCNU-2009 et de son déploiement.

28. Le Directeur a fait le point sur les principales activités du sous-programme de la CEE sur l'énergie durable. Il a fait observer que les travaux s'articulaient autour de trois axes visant à définir le système énergétique viable de l'avenir :

a) Concilier la réalité du maintien durable de la part des combustibles fossiles dans l'approvisionnement énergétique avec la nécessité de maîtriser les changements climatiques ;

b) Renforcer l'intégration des marchés de l'énergie dans la région de la CEE (stratégies axées à la fois sur la demande et sur l'offre, sécurité des investissements, prévisibilité, diversification de l'approvisionnement) ;

c) Faciliter la transition vers un système énergétique durable (coût de l'énergie rapporté au revenu des ménages ; accès à l'énergie en tant qu'élément moteur du développement).

29. Le Groupe d'experts a pris note des projets sur les moyens de promouvoir l'énergie durable et sur la gestion du méthane dans les industries extractives menés dans le cadre des travaux du Comité de l'énergie durable, et noté que le septième Forum international sur l'énergie au service du développement durable se tiendrait à Bakou (Azerbaïdjan) du 18 au 21 octobre 2016, et le huitième Forum à Astana (Kazakhstan) du 10 au 14 juin 2017.

IX. Plan de travail pour 2013-2015 et pour 2016-2017 (point 7 de l'ordre du jour)

30. Le Président du Groupe d'experts a rappelé que le Comité de l'énergie durable avait approuvé, à sa vingt-troisième session, tenue en novembre 2014, la prorogation jusqu'à la fin de 2015 du plan de travail du Groupe d'experts pour 2013-2014.

31. Après un examen détaillé, le Groupe d'experts a conclu que les activités prévues dans le plan de travail pour la période 2013-2015 avaient été menées à bien.

32. Le Groupe d'experts a examiné son plan de travail pour 2016-2017, noté que des progrès importants avaient déjà été accomplis dans sa mise en œuvre, et recommandé que les activités prévues soient poursuivies sans modification.

X. Gouvernance de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 (point 8 de l'ordre du jour)

Documents : ECE/ENERGY/GE.3/2016/3

Document de séance non officiel : EGRC-7/2016/INF.4

(Technical Advisory Group Annual Report, *en date du 13 avril 2016*).

33. Le Président du Groupe consultatif technique a fait le point sur les nombreux travaux du Groupe depuis la sixième session. Il a souligné que, pour la première fois, le Groupe consultatif technique avait examiné des documents visant à mettre en correspondance des systèmes concernant des produits, à savoir les minéraux solides et le pétrole, pour lesquels il existait déjà un système approuvé et harmonisé dans le cadre de la CCNU-2009 et reconnu sur le plan international. Cela soulevait le problème de garantir que les classes et catégories de la CCNU-2009 soient comparables et cohérentes quel que soit le système source.

34. L'attention a été attirée sur le souci qu'avait le Groupe consultatif technique de préserver la cohérence et la comparabilité. À mesure que le champ d'application de la CCNU-2009 s'élargirait à d'autres types de produits de base énergétiques, il pourrait devenir nécessaire de modifier les définitions de manière à tenir compte de chaque système tout en maintenant les principes généraux et les spécifications génériques fondamentales.

35. Les défis que le Groupe consultatif technique pourrait avoir à relever dans l'avenir ont été mis en évidence, notamment celui consistant à devoir gérer l'accroissement prévu de l'appui nécessaire aux utilisateurs à mesure que les documents-relais entreraient en application.

36. Les membres du Groupe consultatif technique, tel qu'approuvé par le Bureau du Groupe d'experts pour la période allant d'avril 2016 à avril 2018, sont M. John Etherington (SPE) (Président), M. Andrew Barrett (Geoscience Australia), M. John Barry (Irus Consulting Ltd), M^{me} Vera Bratkova (Commission nationale des réserves minérales de la Fédération de Russie), M. Jan Bygdevoll (Direction norvégienne du pétrole), M. Roger Dixon (CRIRSCO), M. Alistair Jones (BP), M. Dominique Salacz (Evolution Ressources), M. Alexander Shpilman (Centre de recherche et d'analyse pour l'utilisation rationnelle du sous-sol, Fédération de Russie) et M. Harikrishnan Tulsidas (AIEA), le Président et le secrétaire du Groupe d'experts ayant qualité d'observateurs.

37. Le Groupe d'experts a remercié les membres qui avaient quitté le Groupe consultatif technique au cours de 2015 ou de 2016 : M. Santosh Adhikari (Bureau indien des mines), M. Per Blystad (Direction norvégienne du pétrole), M^{me} Leesa Carson (Geoscience Australia), M. Michael Lynch-Bell (KAZ Minerals), M. Maksim Saakian (Commission nationale des réserves minérales de la Fédération de Russie) et M. Daniel Trotman (Ernst & Young).

38. Il a été demandé que l'on envisage d'élaborer un guide de bonnes pratiques sur l'utilisation des documents-relais, ainsi que de réaliser de nouvelles études de cas sur les minéraux solides et le pétrole.

39. Le Groupe d'experts a remercié le Groupe consultatif technique pour ses travaux.

40. Le Groupe d'experts a examiné d'éventuelles modifications de la CCNU-2009.

a) Note d'orientation au sujet de l'application et de l'utilisation de l'appellation de l'axe G, des définitions des catégories et des notes explicatives, compte tenu de l'accroissement de son utilisation par le secteur des énergies renouvelables

41. Les travaux sur l'application et l'utilisation de l'appellation de l'axe G, les définitions des catégories et les notes explicatives, compte tenu de l'accroissement de son utilisation par le secteur des énergies renouvelables, ont été présentés.

42. Le Groupe d'experts a noté que des précisions importantes avaient été ajoutées aux projets de spécifications génériques pour l'application de la CCNU-2009 aux sources d'énergie renouvelables (voir le document ECE/ENERGY/GE.3/2016/5) en vue de faciliter l'interprétation de l'axe G. Il a demandé que des recommandations relatives à d'éventuelles modifications futures de l'appellation de l'axe G, des définitions des catégories et des notes explicatives lui soient soumises à sa huitième session et soient prises en compte dans toute actualisation future de la CCNU-2009.

b) Note d'orientation concernant la nécessité de recourir à une ou plusieurs personnes compétentes en ce qui concerne la CCNU-2009 et leurs responsabilités

43. Les progrès accomplis dans l'élaboration d'une note d'orientation concernant la nécessité de recourir à une ou plusieurs personnes compétentes en ce qui concerne la CCNU-2009 et leurs responsabilités ont été présentés ainsi que l'éventail des questions qui doivent être prises en considération. Le Président du Groupe d'experts a relevé les différences entre les pays, s'agissant des exigences que peut avoir l'organisme de surveillance compétent quant à la désignation d'une personne compétente.

44. Le Président de la Société indonésienne de géologie économique, Arif Zardi Dahlius, a donné un aperçu du Code indonésien de déclaration des résultats d'exploration, des ressources et de l'estimation des réserves et de son développement.

45. Le Groupe d'experts a demandé au Bureau de finaliser le projet de note d'orientation et que cette note, une fois mise au point, soit publiée sur le site Web de la CEE.

c) Note d'orientation concernant la définition des projets aux fins de la CCNU-2009

46. Le projet de note d'orientation concernant la définition des projets aux fins de la CCNU-2009, établi par M. James Ross en collaboration avec le Bureau (voir le document ECE/ENERGY/GE.2/2016/3), a été présenté. Ce projet de note reprend la définition des projets dans la CCNU-2009, met en évidence les différences entre cette définition et la définition adoptée récemment par une directive comptable de l'Union européenne (UE), précise certains des principes sous-jacents de la classification des ressources par projet, et enfin fournit un ensemble d'orientations qui devraient améliorer la cohérence de l'application de la CCNU-2009 par ses utilisateurs.

47. Le Groupe d'experts a recommandé que soient apportées des modifications mineures au texte de la note d'orientation et a prié le Bureau de tenir compte, lors de la mise au point définitive du texte, des définitions existantes du terme « projet » telles qu'employées par des organismes compétents à l'échelle mondiale. Une fois que le texte de la note d'orientation aura été arrêté, celle-ci devrait être publiée sur le site Web de la CEE.

48. Il a été précisé que les notes d'orientation n'étaient pas assujetties à la procédure d'approbation des documents adoptée à la cinquième session du Groupe d'experts.

XI. Spécifications génériques pour la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 (point 9 de l'ordre du jour)

Document : ECE/ENERGY/GE.3/2016/4.

49. Le Groupe d'experts est chargé de tester et de vérifier l'efficacité, de tenir à jour en permanence et d'assurer périodiquement l'actualisation de la CCNU-2009 et des spécifications génériques relatives à son application.

50. Le Groupe d'experts a étudié d'éventuelles modifications à apporter à la CCNU-2009, notamment un changement de nom qui viserait à traduire l'élargissement du champ d'application aux énergies renouvelables, ainsi que des modifications du texte en conséquence, en vue d'en faciliter l'application. Le texte actualisé de la CCNU-2009 devait être cohérent avec les normes statistiques nationales. Les sous-groupes du Groupe d'experts avaient déjà recensé plusieurs champs dans lesquels des changements étaient possibles, et il serait souhaitable d'impliquer les présidents de ces sous-groupes dans l'équipe spéciale ou le sous-groupe qui serait chargé de l'actualisation.

51. Le Groupe d'experts a conclu qu'il convenait d'élaborer une version actualisée de la CCNU-2009 en vue de la publier, ce qui toutefois n'interviendrait pas avant 2018, et a demandé au Bureau de créer une équipe spéciale ou un sous-groupe qui serait chargé d'assumer la responsabilité d'établir un avant-projet de texte révisé (en tenant informé le Groupe consultatif technique au fur et à mesure) pour soumission à sa huitième session.

52. Le Directeur général de la Commission nationale des réserves minérales de la Fédération de Russie a présenté le projet de document-relais entre la Classification des réserves et ressources en pétrole et en gaz combustibles de la Fédération de Russie de 2013 et la CCNU-2009 (voir le document ECE/ENERGY/GE.3/2016/4).

53. Après examen, le Groupe d'experts a recommandé que le projet de document-relais soit publié pour observations de la part du public. À la suite de cette consultation publique, la procédure d'approbation du document adoptée lors de la cinquième session du Groupe d'experts (voir le document ECE/ENERGY/GE.3/2014/2, par. 97) serait appliquée dans l'objectif de soumettre le document au Comité de l'énergie durable à sa vingt-cinquième session, prévue en septembre 2016.

54. Le Groupe d'experts a remercié la Commission nationale des réserves minérales de la Fédération de Russie et le Groupe consultatif technique pour leur contribution à l'élaboration du projet de document-relais.

55. Le Directeur général de la Commission nationale des réserves minérales a indiqué qu'un nouveau système de classification des minéraux solides était en cours d'élaboration en Fédération de Russie et qu'un soin attentif était mis à rechercher la meilleure harmonisation possible avec la CCNU-2009.

56. M^{me} Yang Hua, de l'Institut de recherche pour l'exploration et le développement pétroliers (RIPED) de la China National Petroleum Corporation (CNPC), et M. Li Jian, du Centre d'évaluation des ressources et réserves minérales du Ministère chinois du domaine foncier et des ressources ont présenté un aperçu de l'état d'avancement de la mise en correspondance préliminaire et de l'élaboration des documents-relais avec le Système chinois de classification pétrolière et avec le Système de classification des réserves et ressources minérales de la Chine (CMRRCS). L'équipe chargée de la question chinoise espérait publier avant la fin de juillet 2016 des projets de documents-relais, qu'il était ensuite prévu d'examiner au moment de la manifestation China Mining 2016, qui devait se tenir à Tianjin (Chine) du 22 au 25 septembre 2016.

57. Le Groupe d'experts a recommandé que l'élaboration des projets de document-relais entre le Système chinois de classification pétrolière et le Système de classification des réserves et ressources minérales de la Chine, d'une part, et la CCNU-2009, d'autre part, soit poursuivie et que les projets révisés de document lui soient soumis en tant que documents officiels à sa huitième session.

XII. Application de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 aux ressources minérales solides (point 10 de l'ordre du jour)

58. Le représentant du CRIRSCO a fait le point sur l'actualisation en cours du modèle du CRIRSCO.

59. Au vu de l'actualisation en cours de la version de 2013 du modèle du CRIRSCO, le Groupe d'experts a demandé au représentant de cet organisme de tenir le Bureau pleinement informé des changements qui pourraient être apportés à ce modèle. Le Groupe d'experts a également demandé au Groupe consultatif technique d'examiner tous les changements proposés et d'établir une recommandation relative à la nécessité éventuelle de réviser le document-relais entre le modèle du CRIRSCO et la CCNU-2009, pour présentation à sa huitième session. Le Bureau devrait envisager de répondre au document ou de l'approuver publiquement, au cas où serait ouverte une période pour le recueil des observations du public.

XIII. Application de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 au pétrole (point 11 de l'ordre du jour)

60. Le représentant de la Society of Petroleum Engineers (SPE) a fait le point sur l'actualisation du Système de gestion des ressources pétrolières qui avait récemment débuté, et qui portait notamment sur l'affinement de la résolution du système ; l'amélioration de la couverture des ressources non conventionnelles, y compris en ce qui concernait la définition d'une découverte ; et l'harmonisation, dans la mesure du possible, avec le Manuel canadien d'évaluation du pétrole et du gaz. Un projet de version actualisée devait être prêt d'ici mai 2016, après quoi il serait soumis (et actualisé) pour observations et approbation à l'ensemble du Comité des réserves de pétrole et de gaz de la SPE et aux autres sociétés du Système : Society of Petroleum Evaluation Engineers, World Petroleum Council, Society of Exploration Geophysicists et American Association of Petroleum Geologists puis à d'autres acteurs tel le Groupe d'experts de la classification des ressources. Une période de consultation publique suivrait. L'objectif était de soumettre ensuite le document au Conseil d'administration du SPE dans le courant du dernier trimestre de 2016 ou du premier trimestre de 2017 et de publier le Système actualisé au cours de la première moitié de 2017.

61. Étant donné l'actualisation du Système de gestion des ressources pétrolières actuellement en cours, le Groupe d'experts a demandé au représentant de la SPE de tenir le Bureau pleinement informé en temps opportun des changements qui pourraient être apportés au Système. Le Groupe d'experts a également demandé au Groupe consultatif technique d'examiner tous les changements proposés et d'établir une recommandation relative à la nécessité éventuelle de réviser le document-relais entre le Système et la CCNU-2009 pour soumission à sa huitième session. Le Bureau devrait envisager de

répondre au document ou de l'approuver au cours de la période ouverte aux observations du public.

XIV. Application de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 aux ressources en combustibles nucléaires (point 12 de l'ordre du jour)

62. Le Groupe d'experts a été informé de l'approbation des directives concernant l'application de la CCNU-2009 aux ressources en uranium et en thorium par le Comité de l'énergie durable à sa vingt-quatrième session. L'objectif des directives était triple : i) aider les États membres de l'AIEA et de l'ONU à appliquer ce système de relais à la CCNU-2009 ; ii) fournir des études de cas et des exemples d'une application cohérente du document-relais de la CCNU-2009 dans différentes situations ; et iii) examiner de près les questions de durabilité et d'environnement à prendre en compte dans la classification des projets. Il était envisagé de publier les directives en tant que publication commune de la CEE et de l'AIEA en 2016.

63. La publication *Application of UNFC-2009 to Nuclear Fuel Resources – Selected Case Studies* (Application de la CCNU-2009 aux ressources en combustibles nucléaires – Études de cas) avait paru en décembre 2015 (CEE – Série « Énergie », n° 46, et ECE/ENERGY/104). Cette publication, établie par le Groupe de travail, comprenait huit études de cas illustrant la classification des ressources en uranium ou en thorium à différentes échelles, en prenant des exemples dans divers pays (Argentine, Brésil, Chine, États-Unis, Inde, Malawi et Niger) en vue de tester l'application de la CCNU-2009 aux ressources en combustible nucléaire.

64. Le Président de l'Équipe spéciale sur l'application de la CCNU-2009 aux ressources en combustibles nucléaires a fait le point sur les travaux de l'Équipe spéciale, notamment l'état d'avancement de l'élaboration d'un manuel de bonnes pratiques pour l'application de la CCNU-2009 à la gestion des ressources en uranium et en thorium. La table des matières de ce manuel avait été arrêtée. Le Président de l'Équipe spéciale a attiré l'attention sur les trois études de cas menées en Égypte (voir le document ECE/ENERGY/GE.3/2016/9), en Mongolie (voir le document ECE/ENERGY/GE.3/2016/10) et au Paraguay (voir le document ECE/ENERGY/GE.3/2016/11) établies pour la présente réunion et a indiqué que d'autres étaient prévues, notamment concernant l'Algérie, l'Australie, le Cameroun, l'Indonésie et le Nigéria. L'étude de cas concernant le Malawi précédemment publiée serait actualisée.

65. Les membres actuels de l'Équipe spéciale sont : M. Tunde Arisekola (Nigerian Geological Survey Agency (Office nigérian d'études géologiques)), M. Paul Bankes (CRIRSCO), M. Andrew Barrett (Geoscience Australia), M. Cassius Chiwambo (Malawi), M^{me} Olga Gorbatenko (Kazatomprom), M. Julian Hilton (Aleff Group), M^{me} Susan Hall (United States Geological Survey (Institut d'études géologiques des États-Unis) (USGS)), M. Michael Haschke (DMT GmbH & Co. KG), M. Allaoua Khaldi (Commissariat à l'énergie atomique, Algérie), M. Luis López (Comisión Nacional de Energía Atómica (Commission nationale de l'énergie atomique, Argentine), M^{me} Cristelle Nikoh Mefeugeng (Ministère de l'eau et de l'énergie, Cameroun), M. Roberto Villas-Bôas (Centro de tecnologia mineral (Centre de technologie minérale) (CETEM), Brésil)), M. Akshaya Sarangi (Uranium Corporation of India Ltd (Société indienne de l'uranium)), M. Agus Sumaryanto (Badan Tenaga Nuklir Nasional (Agence nationale de l'énergie nucléaire) (BATAN), Indonésie), M. Bradley Van Gosen (USGS), M. Jim Ross (Ross Petroleum Ltd), et M. Hari Krishnan Tulsidas (Agence internationale de l'énergie atomique) (Président). Le

Président et le secrétaire du Groupe d'experts sont également membres de l'Équipe spéciale.

66. M. Harikrishnan Tulsidas (AIEA) a présenté les résultats de l'étude de cas intitulée « Application de la CCNU-2009 aux ressources en uranium dans les roches phosphatées : étude de cas concernant les projets d'El-Sebaeya, dans la vallée du Nil, en Égypte » (voir le document ECE/ENERGY/GE.3/2016/10), au nom de l'auteur principal, Mohamed Montaser, de l'Autorité égyptienne des matières nucléaires.

67. M. Luis López (Commission nationale argentine de l'énergie atomique) a présenté les résultats de l'étude de cas intitulée « Considérations liées à l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 aux projets concernant l'uranium et aux ressources correspondantes au Paraguay » (voir le document ECE/ENERGY/GE.3/2016/10).

68. M. Li Shengxiang (Compagnie chinoise de l'uranium, filiale de la Compagnie nucléaire nationale chinoise (CNNC)) a présenté les résultats de l'étude de cas intitulée « Application de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 aux ressources en uranium du gisement de Gurvanbulag, en Mongolie » (voir le document ECE/ENERGY/GE.3/2016/11).

69. M. Allaoua Khaldi (Commissariat algérien à l'énergie atomique) a fait un exposé sur une étude de cas menée en Algérie.

70. Le Groupe de travail a fait le point sur les projets de renforcement des capacités conjointes de la CEE et de l'AIEA ainsi que des faits nouveaux concernant la gestion des ressources en uranium pendant la période 2015-2016 (ceux-ci sont exposés plus en détail au titre du point 18 de l'ordre du jour).

71. Le Groupe d'experts a recommandé à l'Équipe spéciale chargée de l'application de la CCNU-2009 aux ressources en combustibles nucléaires de lui présenter, à sa huitième session, le projet de manuel de bonnes pratiques pour l'application de la CCNU-2009 à la gestion des ressources en uranium et en thorium.

72. Le Groupe d'experts a remercié l'Équipe spéciale pour ses travaux et a souligné la grande qualité des études de cas.

XV. Application de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 aux sources d'énergie renouvelables (point 13 de l'ordre du jour)

Documents : ECE/ENERGY/GE.3/2016/5
ECE/ENERGY/GE.3/2016/6.

73. La Présidente du Groupe de travail sur la géothermie a présenté, au nom du Président de l'Équipe spéciale chargée de l'application de la CCNU-2009 aux sources d'énergie renouvelables, les travaux de l'Équipe spéciale concernant l'élaboration du projet révisé de Spécifications génériques pour l'application de la CCNU-2009 aux énergies renouvelables, dont le texte tenait compte des observations du Groupe consultatif technique, des membres du public, du Groupe de travail sur la géothermie et du Groupe de travail sur la bioénergie, l'élaboration d'un projet de Spécifications particulières relatives à l'énergie géothermique, en collaboration avec l'Association géothermique internationale, l'élaboration d'un projet de Spécifications relatives à la bioénergie, et la formation d'un Groupe de travail sur l'axe G. L'Équipe spéciale avait entrepris de créer un groupe de travail sur l'énergie éolienne avec des représentants de l'industrie éolienne à terre et en mer,

dans l'objectif d'élaborer des spécifications d'ici à 2017. Le plan de travail pour la période 2016-2020 a été présenté dans ses grandes lignes. L'Équipe spéciale travaillera à mettre en place un modèle de gouvernance et d'appui en vue de garantir la pérennité des spécifications.

74. Les difficultés rencontrées par l'Équipe spéciale, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'axe G, ont été décrites. La note d'orientation visant à appuyer la définition d'un projet aux fins de la CCNU-2009 serait utile aux spécialistes des énergies renouvelables.

75. Il a été précisé qu'il n'y avait pas de chevauchements entre les travaux de l'Équipe spéciale et ceux de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) et sa classification des produits énergétiques. La classification de l'IRENA recensait et définissait les principaux types d'énergie renouvelable, et était utilisée pour collecter, analyser et présenter des statistiques à leur sujet. Les produits énergétiques y étaient répartis en différentes catégories à quatre niveaux différents. Elle visait des objectifs différents de la CCNU-2009 et les deux classifications étaient complémentaires.

76. Les membres de l'Équipe spéciale sont : M. Frank Denelle (Shell) (Président), M. Bernard Charpentier (Total), M^{me} Raffaella Cristianetti (DuPont), M^{me} Gioia Falcone (Université de technologie Cranfield et IGA), M. Dhiren Jethwa (Shell), M. James Primrose (BP Alternative Energy), M. Bernard Seiller (Total), M. Daniel Trotman (Ernst & Young) et le secrétaire du Groupe d'experts.

77. Les spécifications génériques révisées pour l'application de la CCNU-2009 aux sources d'énergie renouvelables ont été présentées.

78. Le Groupe d'experts a accepté le projet révisé de spécifications génériques (voir le document ECE/ENERGY/GE.3/2016/5) et a recommandé de le soumettre pour approbation au Comité de l'énergie durable.

79. La professeure Gioia Falcone, de l'université de Cranfield, membre de l'IGA et Présidente du Groupe de travail sur la géothermie, a présenté le projet de spécifications pour l'application de la CCNU-2009 aux sources d'énergie géothermiques. Ce document comprenait 12 études de cas.

80. Les membres du Groupe de travail sur la géothermie sont : M^{me} Gioia Falcone (université de Cranfield et IGA), M. Miklos Antics (GPC IP et Geofluid), M. Roy Baria (Mil-Tech UK Ltd), M. Larry Bayrante (Energy Development Corporation), M. Paolo Conti (université de Pise), M. Malcolm Grant (MAGAK), M. Robert Hogarth (Hogarth Energy Resources), M. Egill Juliusson (Landsvirkjun, Islande), M. Harmen Mijnlieff (TNO), M^{me} Annamaria Nador (Magyar Földtani és Geofizikai Intézet (Institut hongrois de géologie et de géophysique)), M. Greg Ussher (Jacobs), et M^{me} Kate Young (National Renewable Energy Laboratory (Laboratoire national des énergies renouvelables (NREL), États-Unis). M. Graeme Beardsmore, président du Comité des réserves et des ressources de l'IGA, et M. Horst Rüter, directeur de la société IGA Service, ont le statut d'observateurs.

81. Le représentant du Malawi a demandé que des études de cas sur l'énergie géothermique soient menées en Afrique. Il a été noté que la centrale géothermique d'Olkaria (Kenya), dont l'exploitation commerciale avait commencé en 2015, était la plus grande centrale géothermique au monde.

82. Le Groupe d'experts a demandé que le projet de spécifications pour l'application de la CCNU-2009 à la géothermie (voir le document ECE/ENERGY/GE.3/2016/6) soit publié afin de recueillir les observations du public. Après cette consultation publique, la procédure d'approbation des documents adoptée à la cinquième session du Groupe d'experts serait appliquée (voir le document ECE/ENERGY/GE.3/2014/2, par. 97).

83. Le Président du Groupe de travail sur la bioénergie, James Primrose (BP Alternative Energy), a fait le point sur le plan de travail du Groupe de travail et les progrès accomplis dans l'élaboration du projet de spécifications pour l'application de la CCNU-2009 à la bioénergie. Il a décrit les caractéristiques des projets dans le domaine de la bioénergie, puis a présenté une étude de cas hypothétique concernant le gazole renouvelable, y compris sa classification et sa quantification selon la CCNU-2009.

84. Les membres du Groupe de travail sur la bioénergie sont : M. James Primrose (BP Alternative Energy) (Président), M. Doug Berven (POET), M. Benoit Charpentier (Total), M^{me} Raffaella Cristianetti (DuPont), M. Gustav Grob (Organisation internationale des énergies durables), M. Richard Hamilton (CERES), M. James Leitheiser (Eco Plant Bamboo) et M. F. Michael McCurdy (Leidos Engineering).

85. Le Groupe d'experts a demandé à l'Équipe spéciale chargée de l'application de la CCNU-2009 aux sources d'énergie renouvelables d'établir un projet de spécifications pour examen à sa huitième session.

86. Le Groupe d'experts a également demandé à l'Équipe spéciale de commencer à élaborer des projets de spécifications relatives à l'énergie solaire, éolienne et hydraulique, en fonction des appuis qui pourraient être trouvés.

87. Le Groupe d'experts a demandé à l'Équipe spéciale de chercher à coopérer avec l'IRENA, l'AIE, le Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI^e siècle (REN21) et d'autres organisations et associations travaillant dans le domaine des énergies renouvelables, y compris le Groupe d'experts de la CEE.

88. Le Groupe d'experts a remercié pour leurs travaux l'Équipe spéciale chargée de l'application de la CCNU-2009 aux sources d'énergie renouvelables et les groupes de travail sur l'énergie géothermique et sur la bioénergie.

XVI. Utilisation de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 pour le classement des projets d'injection (point 14 de l'ordre du jour)

Documents : ECE/ENERGY/GE.3/2016/7

Document de séance non officiel : EGRC-6/2016/INF.2 (Summary report of changes made to draft Specifications for Application of UNFC-2009 to Injection Projects for the Purpose of Geological Storage based on comments received during the Public Hearing 2015, *en date du 6 avril 2016*).

89. La Présidente de l'Équipe spéciale sur la CCNU et les réservoirs récepteurs a fait le point sur les travaux menés par l'Équipe spéciale depuis la sixième session.

90. Les membres de l'Équipe spéciale sont : M^{me} Karin Ask (Statoil) (Présidente), M^{me} Michelle Bentham (British Geological Survey (Institut britannique d'études géologiques (BGS))), M. Benjamin Cour (Global Carbon Capture and Storage Institute (Institut mondial pour le captage et le stockage du carbone)), M. Simplicio Caluyong (Comité de coordination de programmes de science de la Terre en Asie de l'Est et du Sud-Est (CCOP)), M^{me} Eva Halland (Oljedirektoratet (Direction norvégienne du pétrole (OD))), M. Scott Frailey (Illinois State Geological Survey (Bureau de géologie de l'État de l'Illinois), États-Unis), M. Wolf Heidug (King Abdullah Petroleum Studies and Research Centre (Centre d'études et de recherches pétrolières Roi Abdallah)) et M. Martin Hubbig (OMV).

91. La Présidente de l'Équipe spéciale a présenté le projet révisé de spécifications pour l'application de la CCNU-2009 aux projets d'injection (voir le document ECE/ENERGY/GE.3/2016/7). Elle a précisé qu'en l'espèce les ressources étaient les réservoirs disponibles, dans lesquels pouvait être stockée une certaine quantité d'un fluide donné et pas du fluide injecté et stocké, bien qu'il puisse en soi s'agir d'une ressource. La quantité était la quantité du fluide en question susceptible d'être stockée dans un réservoir donné dans le cadre d'un projet donné. Dans le projet révisé de spécifications, la ressource était désormais dénommée « réservoir géologique ».

92. Il a été proposé que l'Équipe spéciale envisage de coopérer avec les entreprises de stockage de gaz, par exemple dans le cadre du Gas Storage Operators Forum (Forum des entreprises de stockage de gaz).

93. L'attention a été attirée sur des exemples d'autres initiatives de classification en cours, notamment celles menées par Shell, la Société des ingénieurs pétroliers (SPE), la Carbon Capture and Storage Association (Association pour le captage et le stockage du carbone (CCSA)), le Groupe de développement du transport et du stockage de l'Équipe spéciale britannique pour la réduction des coûts de captage et de stockage du carbone et l'Oil and Gas Climate Initiative (Initiative des industries pétrolières et gazières pour le climat (OGCI)).

94. M^{me} Lesley Seldon (Shell) a présenté un aperçu du système de gestion du stockage des ressources utilisé par Shell et une mise en correspondance avec la CCNU-2009. La SPE cherchait à créer son propre système de gestion du stockage des ressources. M^{me} Seldon a déclaré que tout système qui pourrait être élaboré serait harmonisé avec la CCNU-2009.

95. L'Initiative des industries pétrolières et gazières pour le climat a été présentée. Il s'agissait d'une initiative lancée par des entreprises du secteur à l'occasion de la COP 21 et qui visait à catalyser des mesures concrètes de lutte contre le changement climatique dans des domaines tels que le rôle du gaz naturel, les instruments et outils de réduction du carbone et les solutions énergétiques à long terme. L'Initiative prévoyait de définir une méthode pour la déclaration des réserves et ressources en matière de stockage du CO₂. Le représentant de l'Initiative a confirmé que celle-ci appuierait le Groupe d'experts et la SPE dans la mise au point de normes communes.

96. Le Groupe d'experts a recommandé que le projet révisé de spécifications pour l'application de la CCNU-2009 à des projets d'injection à des fins de stockage géologique (voir le document ECE/ENERGY/GE.3/2016/7) soit accepté et soumis au Comité de l'énergie durable pour approbation.

97. Le Groupe d'experts a remercié l'Équipe spéciale pour ses travaux.

XVII. Autres applications possibles de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 (point 15 de l'ordre du jour)

98. M^{me} Andrea Winterstetter (Institut pour la qualité de l'eau, les ressources et la gestion des déchets de l'Université de technologie de Vienne) a présenté un exposé sur l'intégration des ressources d'origine anthropique dans la CCNU-2009, comprenant des études de cas fondées sur trois types de ressources (comparant les décharges du passé, les ordinateurs obsolètes et les aimants utilisés dans les éoliennes en service). Ces études de cas montraient qu'il était possible de classer les différents types de ressources d'origine anthropique dans le cadre de la CCNU-2009. Un certain nombre de difficultés avaient été rencontrées, notamment pour intégrer les effets non monétaires, étant donné que les ressources d'origine anthropique ressortissaient par certains aspects à la gestion des

ressources et par d'autres à la gestion des déchets. Pour les flux de déchets, des limites arbitraires temporelles ou spatiales du système devaient être définies, étant donné qu'il n'était possible d'évaluer et de classer dans le cadre de la CCNU-2009 que des « projets » confirmés.

99. M. Ulrich Kral (Institut pour la qualité de l'eau, les ressources et la gestion des déchets, Université de technologie de Vienne) a présenté le projet COST Action intitulé « L'exploitation de l'anthroposphère européenne (MINEA) ». Le projet, auquel participaient 20 pays, débiterait en mai 2016 et s'achèverait en avril 2020. M. Kral a noté qu'il n'existait pas de méthode commune pour établir les inventaires de ressources d'origine anthropique (stocks et flux) et les classer d'une manière normalisée. Une telle méthode était le fondement de toute stratégie visant à optimiser la consommation de matières premières, à mettre en œuvre les principes de l'économie circulaire (efficacité de l'utilisation des ressources, recyclage) et à garantir la récupération, notamment celle des matières premières d'importance vitale. Il a invité le Groupe d'experts à participer à l'atelier organisé par le Groupe de travail 4 du projet (chargé d'étudier la classification des ressources secondaires) qui serait consacré aux opportunités et difficultés concernant la classification et la déclaration des ressources d'origine anthropique, et qui devait se tenir en Hongrie les 6 et 7 octobre 2016.

100. Le Groupe d'experts a été invité à désigner un représentant au poste de vice-président du Groupe de travail 4 du projet MINEA. Il a en outre été proposé de créer un sous-groupe sur les ressources d'origine anthropique, qui serait chargé d'élaborer des spécifications ou des directives pour l'application de la CCNU-2009 à ces ressources. M. Julian Hilton (Aleff Group) s'est porté volontaire pour le poste de vice-président du Groupe de travail 4.

101. Le Groupe d'experts a recommandé que soit créé, sous réserve de l'existence de volontaires, un petit sous-groupe qui serait chargé d'étudier l'applicabilité de la CCNU-2009 aux ressources d'origine anthropique et qui lui présenterait ses conclusions à sa huitième session. Les travaux de ce sous-groupe seraient liés à ceux du Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE), qui avait adopté la CCNU-2009.

102. Le Groupe d'experts a recommandé au Bureau de suivre le projet de COST Action intitulé « Exploitation de l'anthroposphère européenne (MINEA) » et ses implications pour la CCNU-2009, notamment en ce qui concernait les résidus d'extraction minière, et de faire le point sur la question à sa huitième session.

103. Le Groupe d'experts a noté que l'application de la CCNU-2009 aux eaux souterraines continuait de susciter l'intérêt et a demandé au Bureau d'envisager de mettre la question à l'ordre du jour de sa huitième session.

XVIII. Prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 (point 16 de l'ordre du jour)

Documents : ECE/ENERGY/GE.3/2016/8 et Corr.1.

104. Le Président du Sous-Groupe de l'axe E a présenté un bilan d'étape des travaux du Sous-Groupe. Il a présenté le rapport sur l'élaboration du projet de directives relatives à la prise en compte des considérations environnementales et sociales dans la CCNU-2009 (voir le document ECE/ENERGY/GE.3/2016/8), dans lequel les questions sociales et environnementales sont abordées à un niveau élevé et sont proposées de grandes orientations et des éclaircissements sur certains termes employés dans la CCNU-2009. La CCNU-2009,

les systèmes connexes de classification par ressource (modèle du CRIRSCO, Système de gestion des ressources pétrolières et « Livre rouge ») et les systèmes similaires citaient les questions sociales et environnementales parmi les facteurs de classification, mais aucun de ces instruments ne donnait d'indications précises à ce sujet. Les recommandations formulées dans le rapport se répartissaient entre trois aspects principaux : i) préciser les termes liés à des facteurs sociaux et environnementaux ; ii) fournir des orientations de haut niveau sur la prise en compte des considérations sociales et environnementales dans la CCNU-2009 ; et iii) élaborer des lignes directrices détaillées.

105. Les membres du Sous-Groupe sont : M. David Elliott (Geosgil Consulting (Président)), M. John Atherton (Conseil international des mines et métaux (CIMM)), M. Julio Claudville (Barrick Argentina), M^{me} Kathryn Campbell (Sullivan & Cromwell), M. Julian Hilton (Royaume-Uni), M. Michael Lynch-Bell (KAZ Minerals), M. Luis Martins (Colt Resources), M. Thomas Schneider (Université Ryerson, Canada), M. Slavko Solar (Direction générale GROWTH de la Commission européenne), M. Roberto Villas-Boas (Centre de technologie minérale, Brésil) et M^{me} Yang Hua (PetroChina).

106. Le débat a souligné les vues du Groupe d'experts concernant l'importance, pour l'axe E, des questions traitant du permis social d'exploitation et des aspects environnementaux. L'attention a été attirée sur le Guide pour la Vision africaine de l'exploitation minière et pour la Vision nationale de l'exploitation minière ainsi que sur les préoccupations et les intérêts à caractère social qui y figuraient. La Vision africaine de l'exploitation minière évoquait également la mise en place d'un système de classification des ressources minérales de l'Afrique dans le cadre d'un organisme professionnel africain (qui pourrait être l'Institut minier et métallurgique d'Afrique australe (Southern African Institution of Mining and Metallurgy (SAIMM)) dont les compétences auraient été élargies.

107. Le Groupe d'experts a conclu que le Sous-Groupe de l'axe E devait poursuivre ses travaux et lui a demandé d'établir une note d'orientation concernant la prise en compte des aspects sociaux et environnementaux dans la CCNU-2009 et de la lui soumettre à sa huitième session. En outre, le Sous-Groupe recenserait toutes les recommandations concernant des modifications à apporter à la CCNU-2009 et serait aussi chargé de formuler des recommandations relatives à l'élaboration des lignes directrices détaillées.

108. Le Groupe d'experts a remercié le Sous-Groupe pour ses travaux.

XIX. Études de cas et expérimentation de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 (point 17 de l'ordre du jour)

Documents : ECE/ENERGY/GE.3/2016/9, ECE/ENERGY/GE.3/2016/10
ECE/ENERGY/GE.3/2016/11.

109. Plusieurs exposés ont été présentés concernant l'expérimentation et la mise en correspondance de la CCNU-2009 :

a) M. Georgii Rudko, de la Commission nationale ukrainienne des ressources minérales (DKZ de l'Ukraine), a présenté une étude de cas sur la CCNU-2009 en tant qu'outil d'harmonisation pour les classifications à l'échelle mondiale et l'exemple ukrainien ;

b) M. Zoltán Horváth, de l'Institut hongrois de géologie et de géophysique (MFGI) et d'EuroGeoSurveys, a présenté un rapport sur le projet visant à harmoniser la classification du MFGI et la position du Groupe d'experts des ressources minérales d'EuroGeoSurveys ;

c) M. Radoslav Vukas, du Ministère serbe de l'énergie et des mines, a fait le point sur le projet de classification des ressources et réserves de minéraux solides en Serbie, en cours d'élaboration pour le nouveau Code serbe. La nouvelle classification était fondée sur le Code du Comité paneuropéen pour la déclaration des réserves et ressources (PERC) de 2013 et harmonisée avec lui. Une mise en correspondance de la CCNU-2009 avec le Code du PERC a été présentée ;

d) M^{me} Siriporn Soongpankhao, du Département des ressources minérales du Ministère thaïlandais des ressources naturelles et de l'environnement, a fait le point sur les progrès accomplis dans l'application de la CCNU-2009 aux ressources minérales en Thaïlande. Elle a donné des détails sur l'application de la CCNU-2009 aux projets d'exploration minière du Département. Celui-ci œuvrait à faire de la CCNU-2009 la classification nationale thaïe des minéraux. M^{me} Siriporn Soongpankhao a présenté en détail des études de cas sur la mine de zinc de Pha Daeng et la mine d'or de Chatree. Le Groupe d'experts a pris note avec satisfaction de la traduction en langue thaïe de la CCNU-2009 et des spécifications pour son application.

110. M. Slavko Solar, de la Direction générale GROWTH de la Commission européenne, a fait le point sur les progrès réalisés concernant la base de connaissances de l'UE sur les matières premières, y compris la classification des réserves et ressources. Il a noté que la Commission européenne, dans le cadre du triangle constitué par l'Initiative « matières premières », le Partenariat européen pour l'innovation, en tant que cadre de mise en œuvre, et Horizon 2020, pour le financement, soutenait les initiatives visant à harmoniser et normaliser la classification et la déclaration des réserves et ressources primaires et secondaires de matières premières minérales.

111. M. Sigurd Heiberg, de Petronavit a.s., a fait le point sur l'élaboration du projet relatif à la CCNU-2009 pour les pays nordiques.

112. M. Michael Haschke, de DMT GmbH & Co. KG, a brièvement décrit plusieurs projets récents d'étude de l'efficacité de l'utilisation des ressources offrant des exemples de mise en œuvre de la CCNU-2009 sous forme de modules distincts. Les projets portaient sur des technologies minières innovantes, nouvelles ou optimisées et l'extraction d'éléments d'importance capitale pour la technologie, par exemple de terres rares à partir du phosphogypse. Ils soulignaient notamment, à partir d'exemples de projets financés par l'UE et par le Ministère allemand de l'éducation et de la recherche, les avantages et la valeur ajoutée de l'inclusion de la CCNU-2009 dans des projets de recherche et développement sur l'efficacité de l'utilisation des ressources.

113. Il a été proposé que les pays qui entreprennent l'élaboration de mises en correspondance et de documents-relais envisagent de coopérer.

114. Le Groupe d'experts a demandé que des études de cas sur l'application de la CCNU-2009 à toutes les activités extractives, aux énergies renouvelables et aux déchets miniers soient réalisées et lui soient présentées à sa huitième session.

XX. Éducation et sensibilisation (point 18 de l'ordre du jour)

Documents : Documents de séance non officiels : EGRC-7/2016/INF.5 (Education and Outreach and Activities of the Communications Sub-Committee, *en date du 25 avril 2016*)
EGRC-7/2016/INF.6 (Report from CCOP on its UNFC-2009 Education and Outreach Activities 2015-2016, *en date du 21 avril 2016*).

115. Le point a été fait sur les travaux et activités du Sous-Comité des communications depuis la dernière réunion du Groupe d'experts, notamment la composition du Sous-

Comité, sa stratégie en matière de communication et d'éducation, ses activités en cours, les manifestations auxquelles il avait participé en 2015 et 2016, ainsi que les manifestations et les plans de travail à venir.

116. La proposition d'organiser des webinaires sur la CCNU-2009 a été débattue et les sujets potentiels ont été examinés.

117. Les membres du Sous-Comité des communications sont : M. John Brooks (AAPG) (Coprésident), M^{me} Caroline Coll (BG Group) (Coprésidente), M. Benoit Charpentier (Total), M^{me} Tana García Lastra (Corporación de reservas estratégicas de productos petrolíferos (Société des réserves stratégiques de produits pétroliers (CORES)), M. Sigurd Heiberg (Petronavit a.s.), M^{me} Yang Hua (PetroChina), M. David MacDonald (Président du Groupe d'experts de la classification des ressources), M. Daniel Trotman (Ernst & Young) et le secrétaire du Groupe d'experts.

118. Les membres du Groupe d'experts ont été encouragés à recenser les manifestations durant lesquelles un exposé sur la CCNU-2009 pourrait utilement être présenté, et à se proposer pour faire de tels exposés.

119. Il a été pris note avec satisfaction des activités d'éducation et de sensibilisation ayant trait à la CCNU-2009 menées en 2015-2016 par la CCOP, telles que mentionnées dans le document EGRC-7/2016/INF.6.

120. Le Président a fait le point sur le deuxième atelier « Former les formateurs » de la CCNU-2009, tenu à Genève le 28 avril 2016. Des participants s'étaient dits intéressés par la réédition de cette manifestation.

121. Au nom du Groupe d'experts, le Président a exprimé sa gratitude au Sous-Comité des communications pour ses efforts.

122. Les manifestations organisées en 2015 et 2016 en vue de promouvoir ou de mettre à l'essai la CCNU-2009 ont été examinées, notamment :

a) L'atelier Chine/Ukraine sur la classification des ressources : état d'avancement, mise en correspondance et application (Beijing, 3-5 juin 2015) ;

b) La deuxième Conférence scientifique et pratique sur l'utilisation du sous-sol en Ukraine : perspectives pour l'investissement (Trouskevets (Ukraine), 5-8 octobre 2015) ;

c) Le cours régional de formation de l'AIEA et de la CEE intitulé « UNFC-2009 for Evaluation of Uranium and Thorium Resources and to Leverage Transparent and Effective Communications » (La CCNU-2009 au service de l'évaluation des ressources en uranium et en thorium et d'une communication transparente et efficace) (Louxor (Égypte), 18-22 octobre 2015). Cette manifestation avait été organisée par l'Autorité égyptienne pour les matières nucléaires. Un certificat confirmant leur participation avait été délivré aux participants ;

d) L'atelier national sur la CCNU à l'intention de Cuba, organisé par la Direction norvégienne du pétrole, la CEE, le Ministère cubain de l'énergie et des mines et l'Office national cubain des ressources minérales (La Havane, 7-9 décembre 2015). Cette manifestation avait été organisée avec le soutien financier du Programme pétrolier norvégien pour le développement.

123. Les membres du Groupe d'experts ont ensuite examiné les projets et manifestations prévus en 2016, notamment le cours de formation interrégional AIEA/ONU sur la classification de l'uranium, du charbon et du pétrole et du gaz : Améliorer la compréhension des bassins énergétiques et l'application de la CCNU-2009 (Oulan-Bator, août 2016) qui serait accueillie par la Division des politiques géologiques du Ministère mongol de l'énergie.

124. Le Groupe d'experts a recommandé qu'une séance d'éducation et de formation sur la CCNU-2009 soit organisée le premier jour de la huitième session du Groupe d'experts.

XXI. Stratégie d'allocation des ressources pour le Groupe d'experts de la classification des ressources (point 19 de l'ordre du jour)

Document : Document de séance non officiel :EGRC-7/2016/INF.3
(Draft project proposal for UNFC-2009, en date du 13 avril 2016).

125. Le Directeur de la Division de l'énergie durable a fait le point sur le projet de proposition de projet visant à obtenir un financement extrabudgétaire pour permettre la poursuite des travaux menés dans le cadre de la CCNU-2009, en relevant tant les difficultés que les possibilités. Le développement, la promotion et le renforcement des capacités de la CCNU-2009 dépendaient de contributions volontaires importantes d'experts du monde entier (temps consacré, voyages, expertise et parrainage de manifestations), une situation qui ne pourrait perdurer à long terme sans un soutien administratif plus important du secrétariat de la CEE et une aide financière pour les déplacements des bénévoles. Il ne s'agissait pas de remplacer les contributions volontaires mais de les compléter par des ressources extrabudgétaires. Le caractère volontaire de ces contributions contribuait à assurer le degré voulu d'indépendance des actions menées.

126. La proposition de projet avait été élaborée par le Sous-Groupe sur la stratégie d'allocation des ressources du Groupe d'experts de la classification des ressources. Les membres du Sous-Groupe sont : M. Sigurd Heiberg (Petronavit a.s.), M. Julian Hilton (Aleff Group), M. Michael Lynch-Bell (KAZ Minerals), M. David MacDonald (BP) (Président du Groupe d'experts et Président du Sous-Groupe), M. Slavko Solar (Direction générale GROWTH de la Commission européenne), M. Harikrishnan Tulsidas (AIEA) et le Directeur de la Division de l'énergie durable.

127. Le Groupe d'experts a approuvé la proposition d'allocation des ressources figurant dans le document de séance EGRC-7/2016/INF.3, en date du 21 avril 2016. Il a demandé qu'elle soit soumise aux donateurs potentiels et a également demandé au Bureau de lui faire le point sur la question à sa huitième session. Il a en outre été demandé aux membres du Groupe d'experts de contribuer à rechercher des donateurs et de fournir des lettres de recommandation.

XXII. Rapport financier (point 20 de l'ordre du jour)

128. M^{me} Kathryn Campbell (Sullivan & Cromwell LLP) a fait le point sur la question de la publication d'informations concernant les paiements de ressources et a attiré l'attention sur le règlement de la Commission fédérale de contrôle des opérations de Bourse des États-Unis (SEC) relatif aux paiements aux gouvernements pour des ressources naturelles qui avait été proposé à nouveau en décembre 2015. Le nouveau règlement était similaire à celui de 2012, mis à part certains changements visant à l'harmoniser avec les directives de l'Union européenne (UE), notamment la directive relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents et la directive sur l'harmonisation des obligations de transparence, la loi canadienne sur les mesures de transparence dans le secteur extractif et l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), et à tenir compte de la décision des tribunaux suite à l'action en justice contre la version originale du texte. M^{me} Campbell a souligné la tendance croissante à la transparence en matière d'impact social.

129. M. Daniel Trotman (Ernst & Young) a donné un aperçu des faits nouveaux en matière d'information financière, ainsi que des points saillants dans ce domaine pour le cycle de 2015. Les normes en matière d'information financière qui étaient directement liées à l'estimation des réserves et des ressources n'avaient été que peu modifiées sur le fond, et le projet du Conseil international des normes comptables lancé en 2004 en vue d'étudier l'élaboration de normes internationales d'information financière sur la comptabilité des activités extractives continuait d'être en suspens. Les principaux sujets abordés en 2015 avaient trait à la baisse des prix des produits de base et à la série d'impacts interdépendants sur l'information financière qui en découlait – notamment la réévaluation et la reformulation des projets et des dépenses d'investissement, ainsi que le calcul des dépréciations, des provisions pour épuisement des ressources et des amortissements, et de leur relation intrinsèque avec l'estimation des ressources et réserves.

130. Le Groupe d'experts a demandé au Bureau de continuer à suivre l'évolution de la situation en ce qui concernait les normes en matière d'information financière à l'échelle mondiale et l'information du public ainsi que le cadre juridique et réglementaire applicable à l'information sur les ressources et de lui en rendre compte à sa huitième session.

XXIII. Système de comptabilité économique et environnementale et Recommandations internationales pour les statistiques de l'énergie (point 21 de l'ordre du jour)

131. M^{me} Alessandra Alfieri, Chef de la Section de comptabilité économique et environnementale de la Division de statistique de l'ONU, a présenté le Cadre central du Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE), qui avait été adopté en 2012 à titre de norme statistique internationale par la Commission de statistique de l'ONU. Le SCEE était la norme statistique internationale visant à mesurer la relation entre l'environnement et l'économie. Le SCEE Énergie était pleinement compatible avec le Cadre central du SCEE et fournissait de plus amples détails sur la comptabilité relative à l'énergie. Le SCEE avait adopté la CCNU-2009 en ce qui concernait la comptabilité relative aux minéraux et à l'énergie, défini un cadre pour la communication de l'information et regroupe plusieurs classes de la CCNU-2009, ce qui était explicitement autorisé. La mise en œuvre du SCEE promouvrait par conséquent l'utilisation de la CCNU-2009 au niveau national. Certains pays avaient déjà commencé à compiler leur comptabilité en matière de ressources minérales et énergétiques en utilisant le SCEE-2012.

132. Un représentant de la Direction des statistiques de l'OCDE coordonnait les travaux d'une équipe spéciale internationale pour la mise en œuvre du SCEE. La comptabilité en matière de ressources minérales et énergétiques était une des priorités de l'OCDE. Le Bureau du Groupe d'experts avait contribué à la réduction d'une note d'information établie par l'Équipe spéciale et donné des précisions en ce qui concernait l'application de la CCNU-2009, y compris en matière de mise en correspondance, d'exigences minimales concernant les catégories des axes E et F, de chiffres résiduels de comptabilité monétaire et d'agrégation.

133. Le Chef de la Section des statistiques de l'énergie de la Division de statistique a présenté les Recommandations internationales pour les statistiques énergétiques, qui ont été approuvées en 2011 par la Commission de statistique de l'ONU. Les statistiques de l'énergie abordées dans les Recommandations, qui traitaient des flux de produits énergétiques au sein d'une économie donnée, comprenaient la production, la transformation, les diverses formes d'utilisation, le commerce, etc. mais pas les ressources, c'est-à-dire les produits énergétiques « non encore produits ». Étant donné que, pour les statistiques de l'énergie « de base », il n'était pas indispensable de disposer de données sur

les réserves, les Recommandations faisaient référence aux définitions données dans la CCNU-2009 et le SCEE. Il avait été choisi de faire référence au SCEE, car il s'agissait du système dans lequel ces données seraient le plus probablement utilisées, et il était fait référence à la CCNU-2009 en ce qui concernait les définitions.

134. Le Groupe d'experts a conclu que la coopération avec le Comité d'experts sur la comptabilité environnementale et économique, la Division de statistique de l'ONU et la Direction des statistiques de l'OCDE devait être renforcée en ce qui concernait leur utilisation de CCNU-2009 et la collecte de données. Il a demandé au Bureau de continuer à le tenir informé en ce qui concernait la mise en correspondance.

XXIV. Rôle de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durables et dans la lutte contre les changements climatiques (point 22 de l'ordre du jour)

135. Un aperçu des objectifs de développement durable a été présenté.

136. Le Groupe d'experts a examiné et débattu l'intérêt de la CCNU-2009 en tant qu'outil destiné à faciliter la réalisation de chacun des 17 objectifs de développement durable. L'élargissement de l'application de la CCNU-2009 aux énergies renouvelables lui donnait aussi un rôle important à jouer dans la réalisation des objectifs climatiques convenus à la COP 21.

137. Le Groupe d'experts a prié le Sous-Comité des communications de réaliser un dépliant et de consacrer un espace sur le site Web de la CEE dans lesquels serait souligné le rôle de la CCNU-2009 pour la réalisation des objectifs de développement durable et l'atténuation du changement climatique. Il a également demandé au Bureau d'examiner ces questions dans toute mise à jour éventuelle de la CCNU-2009.

XXV. Coopération avec d'autres organisations (point 23 de l'ordre du jour)

138. M^{me} Mercè Ferrés Hernández, Responsable de programme technique du Comité technique 82 « Exploitation minière » de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), a brièvement présenté le Comité technique, qui avait été créé en 1955. Le Comité avait mis au point 36 normes internationales portant sur un éventail de questions intéressantes : l'exploitation minière, notamment le matériel d'exploitation minière, le matériel de front de taille, les câbles de mine, le matériel de forage et les symboles géologiques et pétrographiques. Les méthodes de calcul des réserves minérales faisaient partie de son domaine d'activité. Le Comité, qui était demeuré en sommeil pendant plusieurs années, avait été réactivé en 2013.

139. L'élaboration d'un modèle de rapport pour la communication des résultats d'exploration ainsi que des ressources et réserves minérales était en cours, sur une proposition de l'Institut américain de normalisation (American National Standards Institute, ANSI) qui avait été approuvée le 30 octobre 2015. Ce projet visait à harmoniser les différents modèles de rapports existants (par exemple ceux de l'Afrique du Sud, de l'Australie, du Canada, des États-Unis et de l'Europe) dans le cadre d'une norme ISO qui serait fondée sur le modèle du CRIRSCO. Cette tâche avait été confiée au Groupe de travail 7 du Comité technique 82, chargé de la publication des résultats des travaux de

prospection et des données sur les ressources et réserves minérales. Les pays participants étaient les suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Canada, Espagne, États-Unis et République de Corée.

140. M^{me} Ferrés Hernández a décrit le mécanisme de liaison de l'ISO pour la coopération.

141. Le Groupe d'experts a demandé au Bureau d'étudier la coopération avec l'ISO en vue d'assurer des synergies et la complémentarité des efforts entre celle-ci et le Groupe, de manière à éviter les chevauchements et les doublons.

XXVI. Questions diverses (point 24 de l'ordre du jour)

142. Après un débat et un examen attentif, et au vu de l'élargissement du champ d'application de la CCNU-2009, le Groupe d'experts a estimé que sa huitième session devrait se dérouler sur quatre jours, y compris une séance d'information et de formation consacrée à la CCNU-2009, le nombre de jours pouvant toutefois être réduit en fonction des points de l'ordre du jour à traiter. Il a été proposé que la huitième session se tienne du 25 au 28 avril 2017.

143. Le Groupe d'experts a demandé au Comité de l'énergie durable que soient élaborés pour ses sessions annuelles des documents de réunion et des rapports s'il y a lieu concernant la mise en œuvre du plan de travail pour 2016-2017. Il a en outre recommandé au Comité que le secrétariat soit invité à continuer d'appuyer ses travaux, notamment en organisant les activités prévues dans son plan de travail et en établissant la documentation officielle nécessaire à l'élaboration, à l'approbation, à l'exécution et à la présentation desdites activités, y compris la traduction des documents officiels dans les trois langues officielles de la CEE (anglais, français et russe), pour assurer le service de ses réunions.

144. Aucune autre question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

XXVII. Adoption des conclusions et recommandations (point 25 de l'ordre du jour)

Document : Document de séance non officiel : EGRC-7/2016/INF.1 (Draft Conclusions and Recommendations for the Expert Group on Resource Classification Sixth Session, en date du 15 avril 2016).

145. Les conclusions et recommandations ont été adoptées et sont consignées sous les différents points de l'ordre du jour auxquels elles se rapportent.

XXVIII. Adoption du rapport et clôture de la session (point 26 de l'ordre du jour)

146. Le rapport de la session a été adopté sous réserve des modifications nécessaires d'ordre rédactionnel et de sa mise en forme. Il sera affiché sur le site Web de la CEE.